

Conditions générales de vente

Article 1 : Réservation de votre séjour et conclusion du contrat

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'acceptation de nos conditions de vente et RGPD ainsi que de notre règlement intérieur et du règlement piscine. Seul le contrat de location confirmant la réservation tient lieu de document contractuel.

1.1 - Modalités de réservation :

Votre réservation peut être effectuée :

Par téléphone au 02 51 22 91 61

Par mail : contact@camping-du-lac-du-jaunay.com

Par internet : <https://www.camping-du-lac-du-jaunay.com/>

Toute réservation d'un séjour au Camping du Lac du Jaunay, qu'il s'agisse d'un hébergement locatif ou d'un emplacement, est nominative et ne peut en aucun cas être cédée, transférée ou sous-louée.

La réservation est considérée comme ferme et définitive uniquement après la réception de l'acompte de 30% du montant total du séjour, du règlement des frais de dossier/service et le cas échéant de la garantie annulation. Le solde du séjour incluant les taxes et la contribution écologique doit être réglé au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée. Pour toute réservation effectuée moins de 30 jours avant le début du séjour, le paiement intégral est exigé dès la réservation.

Le contrat de réservation n'est effectif qu'après validation par le Camping du Lac du Jaunay, sous réserve de disponibilités et de la conformité du dossier avec le règlement intérieur. Le camping se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute réservation : en cas d'indisponibilité ou si celle-ci est susceptible de ne pas être conforme aux dispositions du règlement intérieur notamment concernant la capacité d'accueil, la composition du groupe, la présence de mineurs non accompagnés ou tout comportement contraire aux règles de sécurité et de respect en vigueur dans l'établissement. Le fait de soumettre plusieurs préférences d'emplacements ne donne aucune garantie sur l'attribution des hébergements ou emplacements et ne peut pas conduire à une réclamation. Seul le choix d'emplacement payant peut garantir un numéro d'emplacement après validation du camping. Les noms, prénoms et âges de tous les participants doivent être communiqués au plus tard à l'arrivée. Toute modification de dossier, ou de réservation, doit être notifiée par écrit et fera l'objet d'une validation préalable du camping, sous réserve de disponibilité.

Une fiche individuelle de police est demandée aux clients étrangers à leur arrivée.

1.1.1 Les Locatifs

Pour les réservations en hébergement locatif : Pour des raisons de sécurité et de confort, le nombre d'occupants ne peut dépasser la capacité prévue par type d'hébergements (nouveau-nés compris). Dans le cas contraire, à l'arrivée, le camping se réserve le droit de refuser l'accès au logement sans remboursement ou compensation financière. Un véhicule est inclus à la réservation. Les tentes ou autres installations sont interdites sur la parcelle de votre hébergement locatif.

Les locatifs se louent à partir de 2 nuitées en période en basse saison et à partir de 7 nuitées en haute saison.

En cas de disponibilité de dernière minute, le camping se réserve le droit d'ouvrir les réservations en court séjour en haute saison à partir de 2 nuits minimum.

L'horaire d'arrivée des locatifs se fait à partir de 17h.

En cas d'arrivée tardive, merci de contacter la réception pour avoir la procédure à suivre.

1.1.2 Les Emplacements de camping

Le forfait de base inclus :

- 2 personnes
- une installation : un camping car ou une caravane ou une tente.
(Le véhicule doit être garé sur l'emplacement)
- L'accès aux sanitaires et à la vidange des eaux usées
- L'accès aux animations, aux services et aux équipements de loisirs

Capacités maximales de personnes par emplacement :

- 6 personnes maximum, enfants et bébés inclus.

Dimensions du matériel :

Pour nous permettre de vous attribuer un emplacement adapté à votre installation, merci de nous communiquer par email les dimensions précises de l'ensemble de vos équipements : camping-car, caravane (flèche comprise), tente, auvent, tente supplémentaire et tout autre véhicule ou équipement présent sur l'emplacement.

Ces informations sont indispensables pour vous proposer un emplacement adapté. En cas d'informations manquantes ou erronées, nous ne pourrions garantir la compatibilité de l'emplacement attribué avec votre installation. Toute réclamation sur des dimensions de matériel erronées ne donneront droit à aucun remboursement sur place.

Le client se branche à la borne avec son propre matériel. Des adaptateurs européens sont à la vente/location à la réception.

1.2 - Conditions de paiement :

1.2.1 - Règlement de votre séjour

Lors de la réservation, le client s'engage à verser un acompte de 30% du montant total du séjour ainsi que les frais de dossier/service, le cas échéant, le montant de la garantie annulation (voir grille tarifaire). Le solde de votre séjour doit être réglé au plus tard 30 jours avant la date de votre arrivée pour les séjours en location et en camping. Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant le début du séjour, le règlement intégral du séjour doit être effectué au moment de la réservation. En cas de non-paiement du solde dans les délais impartis, le camping se réserve le droit de résilier la réservation de plein droit. Dans ce cas, le logement est remis à la location et les sommes déjà versées resteront acquises à l'établissement, sans possibilité de remboursement ni de report.

Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera pas lieu à un remboursement, la totalité du séjour restant due.

1.2.2 - Moyens de paiements

Les règlements de votre séjour peuvent-être effectués :

par carte bancaire (Visa ou Mastercard) sur notre site internet

par virement bancaire*

chèque vacances ANCV*

chèques vacances CONNECT

chèque bancaire* (français)

*Ces moyens sont acceptés jusqu'à 30 jours avant le début du séjour

1.2.3 - Taxes et contributions écologiques

Les taxes de séjour et contributions écologiques sont obligatoires. Elles s'ajoutent au prix du séjour et doivent être réglées selon les tarifs en vigueur au moment du séjour.

Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, des taxes de séjour, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour entrainera une modification du montant du séjour.

1.2.4 - Prestations supplémentaires

Les prestations annexes (supplément commandé au moment de la réservation ou avant son arrivée) sont à régler, selon la grille tarifaire en vigueur au moment du séjour. Toute prestation non consommée du fait du client ne donnera lieu à aucun remboursement.

Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, des taxes de séjour, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour entrainera une modification du montant du séjour.

1.3 – Les mineurs

Les mineurs non accompagnés d'une personne majeure ne sont pas admis. L'âge des participants sera contrôlé le jour de l'arrivée. Le non- respect de cette règle entraînera l'annulation de la réservation, le séjour restera dû et aucun remboursement ne sera effectué. Aucune exception ne sera faite.

1.4 – Les groupes

Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez contacter par mail contact@camping-du-lac-du-jaunay.com.

Après étude de la demande Le camping se réserve un droit d'acceptation ou refus de celle-ci.

1.5 – Les animaux domestiques

Les chiens sont acceptés dans l'enceinte du camping, avec supplément payable à la réservation. Ils doivent être **tenus en laisse** et vous devez présenter leur carnet de vaccination à jour le jour de votre arrivée. **Vous êtes responsables de ramasser leurs déjections.**

- En locatif, quand ils sont acceptés, 2 animaux de compagnie par location sont admis. Ils ne doivent pas dormir dans la literie et ne doivent pas causer de dommages matériels.

Les animaux ne doivent en aucun cas être SEULS dans le logement.

- En emplacements de plein air, ils sont acceptés à raison de 3 maximum

Les chiens de 1ère et de 2ème catégorie sont formellement interdits dans l'enceinte du camping. Le non- respect de cette règle entraînera l'annulation de la réservation ou le refus d'entrée sur le camping le jour d'arrivée. Le séjour restera dû et aucun remboursement ne sera effectué. Aucune exception ne sera faite. En cas de doute, le client devra prouver la non-catégorisation de son chien.

Les autres animaux, tels que les chats, NAC sont autorisés avec le même supplément payable à la réservation.

1.6 - Délai de rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.221-28 du Code de la consommation). En conséquence, toute réservation effectuée au Camping du Lac du Jaunay est ferme et définitive.

Article 2 : Tarifs

Les tarifs indiqués sur le site internet du camping sont exprimés en TTC. La TVA appliquée est celle en vigueur actuellement au taux de 10%.

2.1 - Frais de dossier/Frais de service

Chaque réservation donne lieu à la perception de frais de dossier ou frais de service (voir grille tarifaire) quelle que soit la durée du séjour.

2.2 - Réductions tarifaires promotionnelles

Le camping du Lac du Jaunay se réserve le droit d'organiser des opérations promotionnelles dans le respect de la réglementation en vigueur. Les tarifs appliqués dans le cadre de ces opérations sont valables uniquement selon les conditions de vente particulières liées à ces opérations et ne peuvent être accordés pour les ventes effectuées en dehors de celles-ci. Ces promotions ne sont en aucun cas à effet rétroactif ou valables après la date de fin de validité de l'offre.

2.3 Offre PreBook 2027

L'offre PreBook 2027 est valable exclusivement pour les réservations effectuées pendant la période de commercialisation PreBook, jusqu'au 15/10/2026, pour des séjours ayant lieu en 2027. Elle est soumise aux présentes conditions spécifiques, qui complètent les Conditions Générales de Vente du camping. En cas de contradiction, les présentes conditions PreBook prévalent.

Meilleur tarif garanti

En réservant pendant la période PreBook, le camping garantit au client de bénéficier du meilleur tarif pour son séjour 2027. Si, à tout moment après la réservation PreBook et avant le début du séjour, le client constate sur le site internet officiel du camping un tarif inférieur à celui payé lors de sa réservation PreBook, pour un séjour strictement identique (même hébergement, mêmes dates de séjour, mêmes conditions), le camping s'engage à rembourser la différence par virement bancaire. La demande de remboursement devra être formulée par écrit auprès du camping, accompagnée des éléments justificatifs nécessaires.

Frais de dossier offerts

Pour toute réservation effectuée dans le cadre de l'offre PreBook 2027, les frais de dossier sont offerts.

Conditions d'annulation et de modification

Les réservations PreBook 2027 bénéficient d'une flexibilité totale jusqu'à J-30 avant la date de début du séjour.

- Jusqu'à J-30 : annulation ou modification sans frais et sans justificatif. Remboursement par virement de la totalité des sommes versées (sauf assurance annulation si souscrite).
- Entre J-30 et J-15 : l'annulation entraîne la perte totale de l'acompte versé (30 % du montant total du séjour). Le solde du séjour n'est pas dû.
- À moins de 15 jours (J-15) avant la date de début du séjour : le montant total du séjour reste dû. Aucun remboursement ne pourra être effectué, quelle que soit la cause de l'annulation.

La modification du séjour est possible jusqu'à J-30. En cas de modification dans ce délai, le client bénéficie du maintien de la grille tarifaire PreBook et du meilleur tarif garanti sur le nouveau séjour, y compris si l'offre PreBook n'est plus commercialisée à la date de la modification. Toute annulation ou modification doit être notifiée par écrit au camping (courrier recommandé avec accusé de réception ou email). La date de réception de la demande fait foi.

Conditions de paiement – acompte réduit

Pour valider votre réservation PreBook 2027, un acompte initial de 50 € est exigé au moment de la réservation. Le solde de l'acompte, correspondant à 30 % du montant total du séjour, devra impérativement être réglé au plus tard le 31 janvier 2027. À défaut de règlement de ce complément d'acompte à cette date, ainsi que du solde aux dates définies :

- La réservation sera automatiquement annulée ;
- Les avantages liés à l'offre PreBook seront définitivement perdus ;
- L'acompte initial de 50 € sera remboursé.

Avantages exclusifs liés à l'offre PreBook 2027

Les clients ayant réservé dans le cadre de l'offre PreBook 2027 bénéficient, lors de leur séjour, des avantages suivants :

- Check-in prioritaire : le jour de l'arrivée, les clients PreBook bénéficient d'un accueil prioritaire permettant de réduire le temps d'attente.
- Remise des clés garantie avant 14h : les clés de l'hébergement sont remises au plus tard à 14h le jour de l'arrivée.
- Ces avantages sont strictement personnels, non cessibles et ne peuvent donner lieu à aucune compensation financière s'ils ne peuvent être appliqués pour des raisons indépendantes de la volonté du camping (force majeure, contraintes techniques exceptionnelles).

Article 3 : Annulation et modification du séjour

En cas d'annulation de séjour, le Camping du Lac du Jaunay appliquera les conditions suivantes :

Toute réservation non soldée 30 jours avant l'arrivée du locataire est considérée comme automatiquement annulée, sans relance supplémentaire de notre part et sans remboursement des acomptes, ni indemnisation du locataire.

En cas de rejet bancaire du chèque de règlement de solde, et sans régularisation de votre part sous 48 heures, la réservation sera automatiquement annulée, sans remboursement des acomptes, ni indemnisation du locataire.

En cas de non présentation, et sans aucune information de votre part, votre hébergement ne sera plus considéré comme disponible, à partir de minuit. Dans ce cas, nous conserverons 100% du montant de votre séjour.

En cas de réduction de séjour pour quelle cause que ce soit, le camping ne sera en aucun cas tenue de rembourser au locataire les sommes correspondant à cette réduction de séjour.

Ces dispositions ne s'appliqueront pas si le locataire démontre qu'il se trouve dans un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil.

3.1. Réservation effectuée en direct auprès du camping sans Garantie Annulation

En l'absence de Garantie Annulation, toute annulation entraîne l'application des conditions suivantes :

- Jusqu'à 60 jours (J-60) avant la date de début du séjour : l'annulation du séjour donne lieu au remboursement de l'acompte versé, déduction faite des frais de dossier (si facturés lors de la réservation selon les conditions tarifaires en vigueur) et des commissions ANCV (2.5%) si le paiement a eu lieu avec ce mode de paiement.
- Entre J-60 et J-30 avant la date de début du séjour : l'annulation entraîne la perte totale de l'acompte versé soit 30%. Le solde du séjour n'est pas dû.
- À moins de 30 jours (J-30) avant la date de début du séjour : le montant total du séjour reste dû. Aucun remboursement ne pourra être effectué, quelle que soit la cause de l'annulation.

Toute annulation doit être notifiée par écrit au camping (courrier avec AR ou email). La date de réception de la demande fait foi.

Selon la situation et la cause de l'annulation, le camping pourra, à titre purement commercial et sans caractère obligatoire, proposer une solution alternative, sous réserve de disponibilité, telle que :

- le report du séjour sur la même année civile,
- l'émission d'un avoir valable pour un séjour ultérieur l'année suivante.

Dans ce cas, des justificatifs pourront être demandés au client. Aucune solution alternative n'est garantie et cela ne constitue pas un droit pour le client.

3.2. Réservation effectuée en direct auprès du camping avec la Garantie Annulation

La Garantie Annulation est un service payant correspondant à 5 % du montant total du séjour. Elle doit être obligatoirement souscrite au moment de la réservation et ne peut en aucun cas être ajoutée ultérieurement.

Avec la Garantie Annulation, le client peut annuler son séjour à tout moment, y compris après le début du séjour, selon les modalités suivantes :

- Jusqu'à J-60 avant la date de début du séjour : remboursement par virement bancaire sur la base de calcul suivante => Montant total du séjour + suppléments + taxes de séjour réglées – frais de dossier – montant de la Garantie Annulation-commissions ANCV (2.5%) si le paiement a eu lieu avec ce mode de paiement.. Aucun justificatif n'est requis.

- De J-60 jusqu'à la fin du séjour

Le remboursement est accordé en cas d'annulation uniquement en cas de survenance de l'un des événements suivants, sur présentation de justificatifs :

- o Maladie grave, accident corporel ou décès du client, de son conjoint (de droit ou de fait), ascendants ou descendants, frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, gendres et belles-filles, beaux-parents.
- o Complications médicales liées à une grossesse.
- o Préjudices graves affectant à plus de 50 % la résidence principale ou les locaux professionnels (vol, incendie, dégât des eaux, événements naturels), sur attestation de l'assureur.
- o Licenciement du client ou de son conjoint, lorsque la procédure est postérieure à la réservation.
- o Refus ou modification des congés par l'employeur, sur présentation d'une attestation officielle.
- o Une convocation administrative, judiciaire, militaire ou en tant que juré d'assises.

Toute demande d'indemnisation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée des pièces justificatives, dès la survenance de l'événement et au plus tard dans un délai de 3 jour ouvré.

Lorsque l'annulation intervient après le début du séjour, le remboursement est calculé au prorata des nuits non consommées, selon la même base de calcul.

Le remboursement interviendra dans un délai d'un mois à réception des justificatifs valides de l'annulation.

3.3. Réservation effectuée via un partenaire commercial ou tour-opérateur

Pour toute réservation effectuée auprès d'un partenaire (Sunêlia, Campings.com, Maeva.com, Vacances Select, Pitchup, etc.), les conditions générales de vente du prestataire concerné s'appliquent exclusivement. Le camping ne pourra en aucun cas se substituer au prestataire.

3.4. Modification de séjour

Toute demande de modification de séjour doit être formulée par écrit (email ou courrier recommandé avec AR).

Les modifications sont possibles jusqu'à J-60 avant la date de début du séjour, sous réserve de disponibilité.

- Le séjour modifié doit respecter les règles tarifaires et les contraintes applicables aux nouvelles dates choisies (durée minimale de séjour, période de haute ou très haute saison, etc.).

Le prix du nouveau séjour est recalculé sur la base des tarifs en vigueur à la date de la demande de modification :

- Si le nouveau séjour est plus onéreux, la différence reste à la charge du client.
- Si le nouveau séjour est moins cher, le camping procédera au remboursement de la différence.

Si la modification intervient entre J-60 et le jour d'arrivée :

Sous réserve de disponibilité,

Le séjour modifié doit respecter les règles tarifaires et les contraintes applicables aux nouvelles dates choisies (durée minimale de séjour, période de haute ou très haute saison, etc.).

Le prix du nouveau séjour est recalculé sur la base des tarifs en vigueur à la date de la demande de modification :

- Si le nouveau séjour est plus onéreux, la différence reste à la charge du client.
- Si le nouveau séjour est moins cher, le camping ne procédera à aucun remboursement de la différence.

En revanche, les suppléments ou extras peuvent être remboursés s'ils ne sont pas consommés sur place.

3.5.1 Indisponibilité de l'hébergement

En cas d'indisponibilité de l'hébergement, un hébergement équivalent ou supérieur doit vous être proposé. Un hébergement inférieur avec ajustement tarifaire peut être également envisagé ou toute autre solution qui serait acceptée par le client. Le remboursement de votre séjour est prévu si aucune solution acceptable n'est disponible.

3.5.2 Indisponibilité d'un équipement ou service

Certains équipements/services peuvent être temporairement indisponibles pour maintenance, sécurité, conditions météorologiques, décisions administratives ou circonstances exceptionnelles, **sans que cela constitue nécessairement une inexécution substantielle du séjour.**

Article 4 - Déroulement du séjour

Comme la loi l'exige, tout client adhère à notre règlement intérieur, déposé à la préfecture, affiché à notre réception et dont un exemplaire est remis sur demande.

4.1 - Arrivées et Départs

En location : les arrivées s'effectuent à partir de 17h00, les départs s'effectuent avant 10h00.

En emplacement avec sanitaire privatif : les arrivées s'effectuent à partir de 15h, les départs s'effectuent avant 11h00.

En emplacement nu : les arrivées s'effectuent à partir de midi, les départs s'effectuent avant midi.

Si votre logement ou votre emplacement n'est pas libéré à l'heure indiquée, une nuit supplémentaire au tarif en vigueur sera facturée sur votre caution sans pouvoir rester ladite nuit.

4.2 – Caution

La remise des clés ou l'accès à l'emplacement est conditionné au versement d'une caution en carte bancaire à effectuer à l'arrivée ou avant l'arrivée notamment en cas d'arrivée tardive. Aucun chèque ne sera admis. Cette caution couvre les éventuelles dégradations, pertes de matériel, ou frais de ménage non effectués à la fin du séjour. Aucune clé ne sera remise sans dépôt de caution validé.

100€ pour les emplacements avec sanitaire privatif

300€ pour les hébergements locatifs

La caution vous sera rendue sous 48 à 72 heures après votre départ, après vérification du parfait état de propreté et de l'absence de dégradation dans l'hébergement (casse hors vaisselle, vol, poubelles non jetées...). Si des dégradations sont constatées ou que le ménage n'a pas été correctement réalisé, alors, des frais seront facturés sur votre caution. Avant tout débit, nous vous avertirons, par mail, puis prélèverons les sommes nécessaires à la remise en état de la location.

Il sera nécessaire de fixer un rendez-vous avec la réception pour un état des lieux le jour de votre départ si la caution est versée en espèces.

Une caution supplémentaire pourra être demandée pour toute autre prestation particulière.

4.3 – États des lieux

Le Camping du Lac du Jaunay met tout en œuvre pour recevoir ses vacanciers dans les meilleures conditions possibles. Toutefois, à votre arrivée, nous vous demandons de bien vouloir contrôler l'inventaire et l'état général de votre hébergement. Si vous

constatez des anomalies, il faudra en avertir sous 24h la réception du camping par mail, ou appli en ajoutant si nécessaire des photos.

Passé ce délai, les vacanciers reconnaissent la conformité de l'inventaire et de l'hébergement. Cela permettra à la réception d'intervenir dès que possible si cela est nécessaire, mais aussi d'éviter tout litige autour de la restitution de votre caution après votre départ.

4.4 – Les visiteurs

Les visiteurs sont autorisés à entrer dans le camping après s'être enregistrés à la réception contre le paiement d'une redevance (voir tarif en vigueur).

Ils devront respecter les horaires de visite conformément au règlement intérieur ainsi qu'un nombre maximum de visiteurs autorisés par jour et par emplacement.

Le stationnement des visiteurs se fait toujours à l'extérieur du camping.

Les visiteurs n'ont pas d'accès aux espaces aquatiques.

4.5 – Nos hébergements

Suivant les aménagements réalisés ainsi que la diversité des logements proposés, il existe quelques différences au niveau de la configuration, de l'ancienneté et de la décoration des locatifs. Nous vous rappelons que toute demande éventuelle quant à une orientation ou situation spécifique est un service supplémentaire payant : « option choix emplacement » (voir grille tarifaire). Lors de votre réservation, si vous ne choisissez pas cette option, il vous est possible de préciser un emplacement correspondant à vos attentes, et nous ferons vraiment tout notre possible pour vous satisfaire. Mais cela ne constitue pas une garantie contractuelle.

4.6 – Ménage

Le ménage de fin de séjour doit être réalisé par les clients sauf pour les hébergements pour lesquels le ménage est inclus. La procédure est rappelée dans votre hébergement ou sur l'appli. Si vous ne souhaitez pas réaliser le ménage vous-même, il est possible de choisir l'option « forfait ménage » en supplément. Le prix du forfait ménage dépend du type d'hébergement loué, voir grille tarifaire. Si le forfait ménage est souscrit le jour de votre départ, une majoration sera appliquée.

Le ménage de fin de séjour n'inclut pas le nettoyage de la cuisine et vous oblige de vider les poubelles de votre hébergement, de laver la vaisselle utilisée ainsi que les barbecues/planchas. En cas de non-respect de la procédure de propreté / ménage indiquée dans votre hébergement ou appli, un forfait ménage majorer vous sera facturé et débité sur votre caution (voir grille tarifaire).

4.7 – Bruit et silence

Afin de garantir le bien-être collectif, tout vacancier doit adopter une attitude respectueuse et veiller à la tranquillité du voisinage. Les usagers du camping doivent éviter tout bruit excessif ou discussion susceptible de déranger leurs voisins. Le silence absolu est requis entre 23h30 et 7h00. Les appareils sonores doivent être réglés à un volume raisonnable, et l'usage d'enceintes portables est interdit dans les zones communes (piscine, sanitaires, allées, etc.). Tout comportement irrespectueux envers le personnel ou d'autres vacanciers tels que des **manquements graves ou répétés au règlement intérieur**, notamment comportement violent, menaçant, dangereux, nuisances graves, etc pourra entraîner une exclusion immédiate du camping, sans remboursement ni compensation.

4.8 - Assurance locative

Le client doit vérifier auprès de son assurance, qu'il dispose d'une extension villégiature dans le cadre de son contrat d'Assurance Habitation et de ses conditions de garantie. Si tel n'était pas le cas, le locataire est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à son occupation. À savoir : accident, vol, perte, dégradation d'effets personnels (valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules, vélos...) ou événements météorologiques. Il doit également s'assurer pour les dégradations qu'il pourrait causer dans l'hébergement donné en location ou dans le camping, de son fait ou de ses accompagnants. Les clients devront justifier de leur assurance à la première réquisition. Dans le cadre de la location ou de prêt de vélos, ou de matériel de base nautique, les clients sont tenus de s'assurer contre le vol, perte ou dégradation.

4.9 les véhicules électriques

Il n'y a pas de borne de recharge sur le site.

les barbecues, feux , risques d'incendie

Le règlement intérieur du camping stipule l'autorisation ou interdiction de certains équipements ou pratiques.

Les restrictions peuvent être adaptées en fonction des arrêtés préfectoraux et du niveau de risque incendie.

Article 5 - Espace aquatique.

L'accès aux espaces aquatiques et espace bien-être est réservé exclusivement aux résidents du camping munis de leur bracelet. Les visiteurs extérieurs n'y sont pas admis.

Les horaires d'ouverture des espaces aquatiques sont affichés à l'entrée des installations. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité :

- Le respect du règlement intérieur des espaces aquatiques doit être appliqué
- Les mineurs de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable.
- Les enfants restent sous la surveillance exclusive de leurs parents, même en présence du personnel du camping.

Le camping décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles d'utilisation.

Article 6 : Responsabilité du camping

Le Camping du Lac du Jaunay ne saurait être tenu responsable des vols, pertes ou dégradations d'effets personnels ne résultant pas d'une faute qui lui serait imputable, qu'ils surviennent dans les hébergements, les emplacements, les installations communes ou les parkings ; une assurance pour le matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire. De même, nous vous rappelons que l'oubli d'effets personnels à l'intérieur de votre hébergement locatif lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité du camping.

Article 7 – Sécurité et prévention

Le camping met à disposition des vacanciers les numéros d'urgence, une trousse de premiers secours par service et un défibrillateur à la Réception. Les vacanciers sont invités à adopter une conduite prudente, notamment autour de la piscine, des aires de jeux et des zones de circulation. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnants majeurs, en toutes circonstances.

Article 8 - Droit à l'image

Lors de votre séjour sur notre camping, vous êtes susceptibles d'être pris en photos ou filmé pour la conception et la réalisation de nos plaquettes publicitaires, notre site internet et différents supports de promotion dont Facebook, Instagram etc...

Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 5 ans, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.

Article 9 : Réclamations et traitement des litiges

Toute réclamation relative au séjour doit être signalée sous 24h à la direction du camping afin de permettre une résolution rapide et adaptée du problème rencontré. Le client est invité à adresser sa réclamation par email ou à se présenter à la

réception avant toute demande d'indemnisation. Le camping s'engage à examiner chaque demande avec attention et à apporter une réponse dans un délai de 30 jours.

Afin de privilégier un traitement constructif et contradictoire des réclamations, le client reconnaît l'importance de permettre à l'établissement d'examiner et, lorsque cela est possible, de résoudre la difficulté signalée avant toute diffusion publique de commentaires ou avis relatifs au litige en cours. En conséquence, lorsqu'un avis public est publié avant que la réclamation n'ait été portée à la connaissance du camping ou avant qu'un délai raisonnable de traitement n'ait été laissé à l'établissement, le camping se réserve la possibilité de ne pas accorder de geste commercial ou d'indemnisation complémentaire. De même, tout comportement inapproprié ou irrespectueux envers nos équipes ne donnera droit à aucun dédommagement quels que soient les problèmes rencontrés durant votre séjour.

À défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur.

Médiation

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes:

- NOM : CM2C

- Saisie par Internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet :

<https://cm2c.net/contact.php>

- Saisie par voie postale : CM2C 14 rue Saint Jean - 75017 Paris

- Téléphone : 06.09.20.48.86.

En cas de difficultés survenant pour l'exécution du règlement intérieur, du contrat de location ou par suite de sa résiliation pour quelque cause que ce soit, et si aucune solution amiable ne peut mettre fin au litige, les tribunaux seront seuls compétents.